



COMPTE - RENDU

SOMMAIRE

DEPARTEMENT DE PARIS



Séance du lundi 4 février 2008

La séance est ouverte le lundi 4 février 2008 à 11 heures 10 minutes, sous la présidence de Mme Gisèle STIEVENARD, vice-présidente, du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général.

Adoption de comptes rendu.

Mme STIEVENARD, présidente, propose à l'Assemblée d'adopter le procès-verbal intégral de la séance du lundi 12 novembre qui a été publié au Bulletin départemental officiel ainsi que le compte rendu sommaire de la séance des lundi 17 et mardi 18 décembre 2007 qui a été affiché.

Ils sont adoptés sans observation.

2008, DAJ 1 G - Autorisation à **M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres les 19 décembre 2007 et 14 janvier 2008.**

Mme STIEVENARD, présidente, indique que ce projet de délibération a fait l'objet d'un amendement technique n°1 G déposé par l'Exécutif.

Mme FLAM, rapporteure, indique qu'il s'agit d'ajouter à la liste des marchés ceux qui ont été attribués par la commission d'appel d'offres du 28 janvier afin qu'ils puissent être notifiés.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, l'amendement n°1 G déposé par l'Exécutif.

Il est adopté.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 1 G ainsi amendé.

Il est adopté.

2008, DASES 80 G - Signature d'un **avenant n° 2 avec l'association "Enfance et Famille" (19e) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour le dépistage du cancer du sein. - Montant : 150.000 euros.**

M. VUILLERMOZ alerte l'Assemblée sur la situation du centre de santé du

19e arrondissement « Enfance et famille" qui est la seule unité de petite urgence dans le 19e arrondissement, et qui a donc un rôle essentiel car il n'y a toujours pas de structure hospitalière généraliste dans le 19e.

L'orateur rappelle que ce centre de santé accueille 50.000 patients par an pour des soins de tous ordres, avec 38 médecins généralistes, mais aussi des dentistes, des dermatologues, des gynécologues. L'orateur ajoute que les femmes y viennent pour se faire dépister du cancer du sein, le tout étant remboursé à 100 %, ce qui représente un luxe dans une ville où 80 % des généralistes et les 3/4 des spécialistes pratiquent des dépassements d'honoraires.

L'orateur indique que cette subvention ne correspond pas à cela, en effet, elle vise à permettre aux centres de santé de payer les salaires.

L'orateur estime qu'il faut une volonté politique dans cette affaire et que M. le Maire de Paris a cette volonté politique car il était prévu, dans son contrat de mandature, d'implanter une structure de soins dans chaque arrondissement.

L'orateur considère qu'il ne faudrait pas que cette mandature se termine par l'annonce de la fermeture du principal centre de santé de Paris, si utile aux habitants du 19e arrondissement.

M. LHOSTIS, rapporteur, rappelle que la majorité actuelle a renforcé le soutien à ce centre et qu'elle a décidé, notamment, d'aider à des travaux importants dans le centre, ainsi qu'à l'acquisition d'un mammographe, par ailleurs, une subvention d'investissement de 800.000 euros a été votée.

L'orateur ajoute que, depuis l'an dernier, et c'est le renouvellement cette année, la Ville de Paris apporte une aide conséquente de 150.000 euros après des dizaines d'années pendant lesquelles toute aide au fonctionnement des centres avait été abandonnée.

L'orateur constate que la situation de ce centre s'est dégradée, et qu'il n'a pas bénéficié d'aides depuis très longtemps, mais le Maire de Paris, en proposant aujourd'hui une subvention significative et en faisant en sorte que la D.F.P.E. verse un acompte de 170 000 € sur la subvention prévue par la convention pour les activités pour la petite enfance, maintient le centre en activité afin de permettre de trouver et d'engager des solutions pour que les activités de ce centre se poursuivent.

L'orateur estime que la question de l'association en elle-même n'est pas la question centrale, la question centrale est le maintien des activités. L'orateur estime que les activités de petite enfance et de centre de santé doivent rester sous la même autorité, il ne faut pas les dissocier.

L'orateur souligne que vu la fréquentation de ce centre, il n'est pas question pour la Municipalité de l'abandonner.

L'orateur rappelle que les centres de santé de ce type ne bénéficient d'aucune aide de l'Etat, ni de la Caisse primaire.

L'orateur indique qu'il s'agit, ici, d'aider le centre à subvenir aux responsabilités qui sont les siennes vis-à-vis de ses personnels et vis-à-vis de l'environnement.

L'orateur demande à l'Assemblée de voter cette subvention.

Mme STIEVENARD, présidente. met aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 80 G.

Il est adopté.

Vœu n°2 G déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la signature de la Charte « Ethique et Maraude » par la Ville de Paris.

M. BAUPIN indique que ce vœu vise à ce que le Département de Paris signe la Charte « Ethique et Maraude » qui sera promulguée lors d'une soirée publique le 21 février prochain au grand amphithéâtre de la faculté de médecine de Paris.

L'orateur souhaite que Paris manifeste clairement son soutien à ce qui constituera en quelque sorte un texte de référence. L'orateur ajoute que les associations de lutte contre l'exclusion ont souhaité se doter de ce texte suite au constat de pratiques discriminatoires et prosélytes, par ailleurs, elles souhaitent que, au travers de ce texte, soit clarifié le fait que les maraudes doivent s'inscrire dans le respect de la personne, de sa dignité, de ses droits, et respectent les valeurs portées par la Constitution et la Déclaration universelle des Droits de l'Homme.

L'orateur rappelle que les associations, mais aussi des acteurs publics, tels que le recueil social R.A.T.P., des services du CASVP, du S.A.M.U. social, ont participé à ce travail. L'orateur estime qu'il est vraiment

essentiel que la collectivité parisienne, en l'occurrence le Conseil général, signe cette charte de façon à apporter un soutien qui soit clair et le plus public possible à cette initiative.

Mme STAMBOULI, vice-présidente, rappelle que c'est face à des pratiques discriminatoires et prosélytes de certains groupes intervenant auprès de personnes à la rue que les principales associations de lutte contre l'exclusion ont mené un travail pendant 18 mois pour établir une Charte Ethique et Maraude par laquelle ils s'engagent à partager des valeurs et des principes qui fondent et justifient la diversité des projets mis en oeuvre sur le terrain.

L'orateur ajoute que la délégation de la collectivité parisienne a participé à cette démarche en coordonnant ce travail, et que cette charte sera promulguée le 21 février, après avoir été signée par la plupart des associations.

L'orateur rappelle que le rôle des maraudes associatives ou institutionnelles est fondamental et que la collectivité parisienne a renforcé ces équipes par la création de deux postes de travailleurs sociaux et financé une nouvelle équipe maraude pour le nord de Paris et qu'elle soutient également leur formation et leur intégration dans le dispositif de veille sociale piloté par la D.D.A.S.S.

L'orateur indique que le Département de Paris et l'Etat vont approuver cette charte et qu'ils ont affirmé leur souhait de poursuivre ce travail en consolidant les maraudes en lien avec les associations. L'orateur ajoute que cette charte s'adresse directement aux praticiens et c'est donc la Direction de la prévention et de la protection, au nom de l'unité d'assistance aux sans-abri, qui sera signataire de cette charte.

L'orateur estime que cette charte est tout à fait essentielle dans un contexte où la tentation répressive reste extrêmement présente.

L'orateur ajoute que la collectivité parisienne examinera les demandes qui lui sont faites sur le plan du financement afin de soutenir et de consolider ce travail engagé.

L'orateur émet un avis favorable au vœu n° 2 G.

Mme STIEVENARD, présidente, met aux voix, à main levée, le vœu n°2 G, assorti d'un avis favorable de l'Exécutif.

Il est adopté.

Vœu n° 3 G déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la transparence des chiffres concernant l'hébergement des sans-abris.

M. BLET fait remarquer que, dans des réunions de campagne, il a été dit que 1.000 places nouvelles d'hébergement d'urgence avaient été réalisées à Paris depuis 2001, or le bleu budgétaire communiqué en novembre dernier fait état de 508 places pérennes créées d'hébergement d'urgence. L'orateur ajoute que 9 nouveaux centres auraient été ainsi créés, or, 4 d'entre eux ne sont pas encore ouverts, ainsi le C.H.U. du Palais de la Femme, rue de Charonne, devrait ouvrir en 2009, le C.H.S.R. du 17 rue Gutenberg devrait ouvrir à l'automne, quant au C.H.U. du 20 boulevard de Strasbourg à la structure pérenne, il ne sera vraisemblablement ouvert qu'en 2009, ces quatre centres représentant 162 places.

L'orateur indique qu'à la fin de la mandature, le nombre de places pérennes ouvertes n'est ainsi que de 346.

L'orateur fait observer que, parmi les centres créés, certains ne sont pas destinés aux sans-abris dormant dans la rue, mais à des personnes en situation de souffrance, femmes victimes et subissant des violences, hommes prostitués ou adultes ayant un emploi mais éprouvant des difficultés à accéder à un logement stable.

L'orateur considère que ces centres sont indispensables, et il ne s'agit pas d'opposer ces catégories à d'autres, mais il faut disposer d'un bilan clair pour définir une politique visant l'objectif zéro SDF. L'orateur ajoute qu'il faut combiner actions de prévention de l'exclusion avec des centres destinés aux personnes en souffrance et en situation de précarité et actions d'éradication de l'exclusion, en sortant les sans-abris de la rue.

(**M. DELANOË**, Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, reprend place au fauteuil de la présidence).

L'orateur souhaite que soit communiquée aux conseillers de Paris la répartition précise par catégorie et par centre des 508 places pérennes créées même si elles ne sont que 346, dans les 9 centres financés depuis le début de la mandature et que soient clairement différenciées les places destinées

aux personnes vivant dans la rue et les places destinées aux personnes se trouvant en situation de souffrance grave ayant besoin d'un nouveau logement.

L'orateur estime qu'au-delà des statistiques, ce qui transparait crûment du bilan de l'hébergement d'urgence, c'est l'absence de lignes directrices vis-à-vis des sans-abris, en effet, entre les places créées qui sont encore ouvertes, les places provisoires, les places destinées à des personnes en situation de souffrance, les maisons relais pour SDF, la pertinence de l'objectif fait parfois défaut.

L'orateur considère que, depuis 2001, c'est le règne du tâtonnement avec des opérations diverses réalisées au coup par coup, contrairement à ce qui a été réalisé dans le domaine de l'insalubrité.

L'orateur rappelle que 15.000 à 20.000 personnes vivant dans des immeubles insalubres seront relogées dans le cadre de l'éradication qui a été entreprise par l'actuelle majorité, alors, pourquoi ne serait-il pas possible de créer les 3.000 places promises en 2001 pour les SDF et d'affecter 4.000 places en HLM pour les sans-abris qui ont du travail ?

L'orateur estime que l'objectif des 500 places d'hébergement d'urgence fixé par le contrat de mandature a été abandonné ainsi que l'objectif zéro SDF.

L'orateur considère que l'objectif zéro SDF devrait être la base d'un plan de réduction de la pauvreté, donc il faut savoir ce qui a été fait afin de déterminer ce qui reste à faire en ce domaine.

L'orateur fait remarquer que le Royaume-Uni compte actuellement de 8 à 20 fois moins de sans abris que Paris, ville de 2 millions d'habitants.

L'orateur considère qu'il ne peut pas y avoir dans ce domaine de plan de résorption des sans abris sans diagnostic clair, précis, chiffré et sans mesures appropriées d'hébergement durable, y compris notamment pour ceux qui disposent d'un travail et pour lesquels l'accompagnement social n'est pas nécessaire.

Mme STIEVENARD, vice-présidente, rappelle que Paris compte 13.800 places d'hébergement d'urgence et d'insertion, très loin devant toute autre collectivité en Ile-de-France et ailleurs.

L'orateur ajoute que, malgré cela, la collectivité parisienne recherche en

permanence des lieux pour ouvrir de nouvelles structures et que si chaque collectivité avait la même dynamique, la situation serait nettement améliorée.

L'orateur indique que la création de 1.066 nouvelles places a été engagée, dont 573 places sont ouvertes, certaines en occupation temporaire qui ont vocation pour l'essentiel à être pérennisées, 215 places sont en travaux et 278 places en cours de montage, par ailleurs, la réhabilitation de 2.241 places a été engagée, dont 716 sont déjà livrées, 512 le seront prochainement et 1.013 places sont, d'ores et déjà, fléchées.

L'orateur rappelle qu'afin de favoriser le parcours résidentiel des personnes hébergées dans ces centres, Paris a financé en 7 ans près de 2.000 places en résidences sociales et en maisons relais pour des personnes très démunies et 1.000 places sont programmées uniquement pour 2008, auxquelles s'ajoutent quelque 200 logements d'insertion issus du domaine privé de la Ville et confiés aux associations, donc, entre 2001 et 2008, plus de 6.500 places nouvelles ou réhabilitées, tous types de structures confondues, accessibles aux personnes démunies qui ont connu la rue, ont été réalisées.

L'orateur fait remarquer que M. BLET considère que le centre Suzanne Képès n'est pas un centre d'hébergement d'urgence, mais pour les femmes qui subissent la violence conjugale qui, si elles ne trouvaient pas à s'abriter à cet endroit-là, seraient à la rue, cela constitue bien un centre d'hébergement d'urgence. L'orateur ajoute que, pour elle, ces places en font intégralement partie.

L'orateur reconnaît que, les demandes d'hébergement restent très importantes, et c'est pourquoi à l'avenir Paris s'engage à créer 1.500 places supplémentaires, considérant qu'il en manque environ 5.000 en Ile-de-France.

L'orateur estime que le vœu n°3 G ne lui paraît pas fondé et propose de le rejeter.

M. LE PRESIDENT met aux voix, à main levée, le vœu n°3 G assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Il est repoussé.

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. LE PRESIDENT propose à l'Assemblée, par un vote global à main levée, de se prononcer sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ils sont adoptés.

Clôture de la séance.

(La séance est levée à 11 heures 35 minutes).

Votes spécifiques.

Patrick BLOCHE
Jeanne CHABAUD
Pierre CHARON
Roxane DECORTE
Alain DESTREM
Cécile RENSON

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération SG 1 G.

Frédérique CALANDRA
Anne-Christine LANG
Jean VUILLERMOZ
Pénélope KOMITES
Jean-Pierre LECOQ
Patrick TREMEGE

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 1 G.

Alain LE GARREC
Christophe NAJDOVSKI
Géraldine MARTIANO
Pascal CHERKI

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 2 G.

Claudine BOUYGUES
Pascal CHERKI
Frédérique CALANDRA
Jack-Yves BOHBOT
Roxane DECORTE

ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DJS 3 G.

Membres présents :

MM. Pierre AIDENBAUM, David ASSOULINE, Mmes Marie-Thérèse ATALLAH, Danièle AUFFRAY, Clémentine AUTAIN, M. Eric AZIÈRE, Mmes Nicole AZZARO, Marinette BACHE, Véronique BALDINI, Violette BARANDA, M. Didier BARIANI, Mmes Corine BARRIS, Dominique BAUD, MM. Denis BAUPIN, Jean-Pierre BECHTER, Mme Geneviève BELLENGER, MM. Hervé BENEŠSIANO, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, Geneviève BERTRAND, MM. Jean-François BLET, Patrick BLOCHE, Mme Michèle BLUMENTHAL, M. Jack-Yves BOHBOT, Mmes Nicole BORVO, Khédija BOURCART, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Jean-Bernard BROS, Mme Colombe BROSEL, MM. Michel BULTÉ, Christian CABROL, Jean-Pierre CAFFET, Mmes Frédérique CALANDRA, Liliane CAPELLE, MM. Christophe CARESCHE, Pierre CASTAGNOU, Mmes Nicole CATALA, Jeanne CHABAUD, MM. Pierre CHARON, Michel CHARZAT, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Lyne COHEN-SOLAL, M. Francis COMBROUZE, Mme Myriam CONSTANTIN, MM. Yves CONTASSOT, Daniel-Georges COURTOIS, François DAGNAUD, Jacques DAGUENET, Claude DARGENT, Mme Roxane DECORTE, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Laurent DOMINATI, Mme Laurence DOUVIN, M. Tony DREYFUS, Melle Laurence DREYFUSS, Mmes Véronique DUBARRY, Catherine DUMAS, Martine DURLACH, M. René DUTREY, MM. José ESPINOSA, Eric FERRAND, Mmes Mireille FLAM, Françoise FORETTE, Elisabeth de FRESQUET, MM. Jean-Pierre FRÉMONT, Alexandre GALDIN, Yves GALLAND, Gilbert GANTIER, Sylvain GAREL, Mmes Catherine GÉGOUT, Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Philippe GOUJON, Mmes Marie-France GOURIOU, Moira GUILMART, Isabelle GUIROUS-MORIN, M. Éric HÉLARD, Mmes Anne HIDALGO, Danièle HOFFMAN-RISPAL, Halima JEMNI, Anne KALCK, Pénélope KOMITES, Brigitte KUSTER, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Anne-Christine LANG, Elisabeth LARRIEU, MM. Alain LE GARREC, René LE GOFF, Christian LE ROUX, Mme Anne LE STRAT, MM. Gérard LÉBAN, François LEBEL, Jean-Pierre LECOQ, Jean-François LEGARET, Christophe LEKIEFFRE, Mme Annick LEPÉTIT, M. Alain LHOSTIS, Mmes Laëtitia LOUIS, Hélène MACÉ de LÉPINAY, MM. Jean-Yves MANO, Pierre MANSAT, Daniel MARCOVITCH, Mmes Brigitte MARIANI, Géraldine MARTIANO, Marie-Pierre MARTINET, Sandrine MAZETIER, MM. Alain MORELL, Christophe NAJDOVSKI, Melle Charlotte NENNER, M. Olivier PAGÈS, Mme Françoise de PANAFIEU, MM. Jean-François PERNIN, Jean-Pierre PIERRE-BLOCH, Mme Danièle POURTAUD, M. Yves POZZO di BORGO, Mmes Cécile RENSON, Hélène RIMBERT, Marielle de SARNEZ, MM. Georges SARRE, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mme Mylène STAMBOULI, M. Richard STEIN, Mmes Gisèle STIEVENARD, Karen TAÏEB, M. Jean TIBÉRI, Mme Claude-Annick TISSOT, M. Patrick TRÉMÈGE, Mme Olga TROSTIANSKY, MM. Daniel VAILLANT, Jean VUILLERMOZ.

Excusés :

M. Gilles ALAYRAC, Mme Edwige ANTIER, MM. Jean-Louis ARAJOL, François ASSELINEAU, Jean-Yves AUTEXIER, Mme Marie-Chantal BACH, MM. Edouard BALLADUR, Jean-Charles BARDON, Serge BLISKO, Xavier CHINAUD, Jérôme COUMET, Michel DUMONT, François FLORES, René GALY-DEJEAN, Pierre GATIGNON, Claude GOASGUEN, Philippe LAFAY, Pierre LELLOUCHE, Roger MADEC, Mme Sophie MEYNAUD, MM. Bernard PONS, Gérard REY, Pierre-Christian TAITTINGER, Jacques TOUBON, Mme Martine WEILL-RAYNAL.

Table des matières

Adoption de comptes rendus.	2
2008, DAJ 1 G - Autorisation à M. le Président du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la Commission d'appel d'offres les 19 décembre 2007 et 14 janvier 2008.	2
2008, DASES 80 G - Signature d'un avenant n° 2 avec l'association "Enfance et Famille" (19e) pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement pour le dépistage du cancer du sein. - Montant : 150.000 euros.	2
Vœu n°2 G déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la signature de la Charte « Ethique et Maraude » par la Ville de Paris.	3
Vœu n° 3 G déposé par le groupe "Les Verts" relatif à la transparence des chiffres concernant l'hébergement des sans-abris.	4
Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	5
Clôture de la séance.	5
Votes spécifiques.	6
Membres présents :	7
Excusés :	7